



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gazole

Question écrite n° 50381

Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'augmentation constante du prix du carburant détaxé utilisé pour la pêche. En effet, cette semaine le gazole a franchi la barre des 2 francs le litre et a ainsi plus que doublé depuis un an (0,99 franc le litre en juillet 1999). Plusieurs ports de pêche sont à ce jour bloqués et la situation est extrêmement grave et tendue. L'allègement ponctuel des charges patronales et salariales mis en place récemment est aujourd'hui anéanti par cette augmentation massive du prix du carburant puisque les salaires de l'équipage dépendent directement des charges du navire. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour ne pas mettre en péril ce secteur de l'économie littorale qui emploie une main-d'oeuvre importante sur nos côtes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la charge que représente le coût du gazole pour les marins pêcheurs. Toutefois, l'attente de ces professionnels ne peut être satisfaite par des mesures fiscales plus favorables sur ces produits, ceux-ci étant déjà totalement exonérés de la TVA (article 262-II-2/ et 6/ du code général des impôts) et de taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (articles 190 et 265 bis du code des douanes). C'est la raison pour laquelle d'autres types de mesures d'allègement fiscal ont été décidées en faveur des marins pêcheurs, notamment la suspension, jusqu'au 1er septembre 2001, de la perception de la part de la redevance d'équipement des ports de pêche qui était à leur charge, ainsi que des mesures transitoires d'exonération partielle ou totale de charges sociales (ENIM, CNAFDM) adaptées à la dépendance relative des différents armements au prix du gazole.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50381

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5108

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2246